



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-78-20

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-78-20 visant à permettre les usages « Habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure isolée à l'intérieur de la zone C-704 dans le secteur de la rue Principale.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 7 avril 2021, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 13 avril 2021.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**

## PUBLIC NOTICE

### APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-78-20

**PUBLIC NOTICE** is given that during the regular sitting held on March 15<sup>th</sup>, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-78-20 aiming to allow "Two- and Three-family dwelling (H2)" uses of an isolated structure within the C-704 zone in rue Principale area.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on April 7<sup>th</sup>, 2021, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the date of issue of the certificate of conformity and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*

**Châteauguay**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT Z-3001-78-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 13 avril 2021, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-78-20 visant à permettre les usages « Habitation bi et trifamiliale (H2) » de structure isolée à l'intérieur de la zone C-704 dans le secteur de la rue Principale, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 13 avril 2021, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 13 avril 2021.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**